

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 SEPTEMBRE 2023

Présents: Mmes PADRA, EVEN, TRIAES, SANDOVAL, BEDOS, DEGEILH, LAMBLOT

Mrs TOUNTEVICH, EL HAMMOUMI,

Procurations: Mme RECH procuration à Mme TRIAES, Mme BOITEUX procuration à Mme PADRA

Excususés: Mmes PEGUES, RICHARD, BURALI, Mr CUSIN

Absents: Mrs BARBIER, PERRIN

<u>Critère de diffusion</u>: Affichage <u>Date de la convocation</u>: 20/09/2023 <u>Transmission en sous-préfecture</u>:

Affiché le

Ordre du jour:

1- Approbation du PV du CCAS du 08 juin 2023

- 2- Convention partenariat CCAS/Collège/Psychologue
- 3- Demandes d'aides
- 4- Questions diverses

Début de la réunion : 18h00

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et constatation du quorum.

Secrétaire de séance : Mme LAMBLOT.

Monsieur le Président propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Le versement d'une subvention pour les sinistrés du Maroc suite au tremblement de terre d'un montant de 500,00 €. Versement à l'Association Sans Frontières de Toulouse qui a déjà organisé des convois à destination du Maroc et qui poursuit les envois.
- La signature d'une convention de prestation de services concernant la gestion du logement d'urgence de la commune car le Grand Ouest Toulousain assure la compétence. Versement d'une subvention pour la commune de Fontenilles

Pour l'ajout de ces deux points à l'unanimité des membres présents.

1 - Approbation du CR du CCAS du 8 juin 2023

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

2 - Convention de partenariat CCAS/Collège/Psychologue

Madame Augry, psychologue mène des actions auprès des élèves du collège Joliot Currie de Fontenilles. Ce partenariat existe depuis plusieurs années. Il s'avère très utile et nécessaire pour l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le nouveau principal Monsieur MARET est ravi d'un tel dispositif dans son établissement.

Pour le renouvellement de la convention à l'unanimité des membres présents.

3 - Demandes d'aides

10 dossiers de demandes d'aides financières sont présentés :

- Prise en charge d'une dette auprès du bailleur social pour un montant de 246,68 €.
- Prise en charge d'une facture d'eau et assainissement du Syndicat Intercommunal des eaux des Coteaux du Touch pour un montant de de 146,22 €.
- Prise en charge d'une partie de loyer pour un montant de 200,00 €.
- Prise en charge d'une dette de loyer auprès du bailleur social la SA Les chalets pour un montant de 118.28 €.
- Prise en charge d'une dette de loyer pour un montant de 359,00 €.
- Prise en charge du loyer auprès du bailleur social pour un montant de 350,00 E.
- Prise en charge d'une partie d'une facture de réparation automobile pour un montant de 500,00 €.
- Prise en charge d'une dette locative pour un montant de 500,00 €.
- Prise en charge du loyer auprès du bailleur social pour un montant de 255,39 €.
- Prise en charge du loyer auprès du bailleur social pour un montant de 340,27 €.

Le montant total des aides demandées s'élève à 3 015,84 euros.

4 - Versement d'une subvention

Suite au tremblement de terre survenu au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, il paraît opportun d'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association Sans Frontières de Toulouse. Des camions ont déjà été acheminés : transport de couvertures, de duvets, du matériel de première nécessité. Des médecins sont partis et des bénévoles suivront avec des fonds pour effectuer les achats sur place et redynamiser l'économie locale des zones sinistrées plutôt que d'acheminer les vivres depuis la France.

Page 2/3

5 - Gestion du logement d'urgence

La commune possède un logement de type 3 à disposition des Fontenilloises et Fontenillois en cas d'urgence (sinistre du domicile, jeunes en difficulté à mettre à l'abri).

La communauté de communes que la commune de Fontenilles a rejoint : Le Grand Ouest Toulousain (GOT) exerce la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Dans ce cadre, elle peut accompagner la commune en ce qui concerne la gestion avec l'octroi d'une aide calculée sur la base de 13 heures par mois pour un montant de 50 € de l'heure soit 650,00 € par mois. Cette aide sera versée annuellement.

Le mode de fonctionnement reste inchangé, la commune reste maître pour ce logement. Le GOT agit sur l'aide financière.

Vote à l'unanimité des membres présents.

6 - Informations diverses

Madame Triaes fait un retour sur les actions proposées par Madame Rech :

Les ateliers « mémoire » ont repris depuis le 26 septembre et les ateliers « allaitement » depuis le 9 septembre.

La conférence sur la maladie d'Alzheimer s'est déroulée avec une bonne participation.

Le prochain salon bien-être se déroulera le 30 septembre et le 1^{er} octobre.

L'exposition et la conférence sur le thème de la dépression se dérouleront à la médialudo les 6-7-9 et 10 octobre.

Madame Even indique le sortie culturelle des aînés se déroulera le lendemain à Auch avec visite du cœur de ville et de la cathédrale, puis déjeuner au golf et visite d'un asinerie : 75 personnes inscrites.

L'atelier prévention des chutes se déroulera le 3 octobre à 14h au dojo de la salle polyvalente.

Octobre rose démarrera à compter du 1er octobre.

7 - Questions diverses

Pas de questions diverses.

Monsieur le Président clôture la séance à 19 h 00 et remercie l'assemblée.

Le Président, Christophe TOUNTEVICH

Page 3/3